Commune de PROGES

PREFECTURE DE L'ISERE
12 OCT. 2009
SERVICE DU COURRIER

1

Plan d'Occupation des Sols

2ème modification du POS
Document approuvé

LEGENDE

ZONES URBAINES

- **UA** zone d'habitat ancien avec équipements publics
- **UB** zone d'habitat mixte individuel et collectif avec services et équipements
- **UC** zone d'habitat individuel - COS 0.20
- **UCa** zone d'habitat individuel - COS 0.25
- **UE** zone d'activités économiques non nuisantes
- **UI** zone réservée aux activités industrielles
- **UIa** zone réservée aux activités artisanales et industrielles
- **US** zone correspondant aux emprises ferroviaires

ZONES NATURELLES

- **NAa** secteur d'urbanisation conditionnelle soumis à plan d'ensemble
- **NAb** secteur d'urbanisation conditionnelle soumis à plan d'ensemble
- **NAc** secteur d'urbanisation conditionnelle soumis à plan d'ensemble réservé à l'accueil d'activités commerciales ou artisanales
- **NC** zone agricole protégée
- **NCa** zone agricole protégée (aucune construction autorisée)
- **ND** zone naturelle de site à protéger
- **NDp** secteur de protection de captage

DIVERS

- espace boisé classé à conserver
- (2) emplacement réservé pour équipement public
  2 : numéro d'opération
- 12m : emprise future de la voie
  22m : trouée non-aedificandi
- secteur à l'intérieur duquel les bâtiments d'habitation à construire sont soumis aux conditions d'isolement accoustiques définies par arrêté interministériel du 6 octobre 1978

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- Z zone III des risques technologiques engendrés par l'activité d'ATOCHEM

" Certains secteurs sont exposés à des risques naturels. Tout aménageur, tout constructeur devra prendre en compte l'existence de ces risques, s'en protéger et ne pas les aggraver en se reportant notamment à la carte réglementaire, au règlement et aux fiches de recommandations du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPRN) et aux documents relatifs au Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Isère dans la vallée du Grésivaudan à l'amont de Grenoble (PPRI) ".

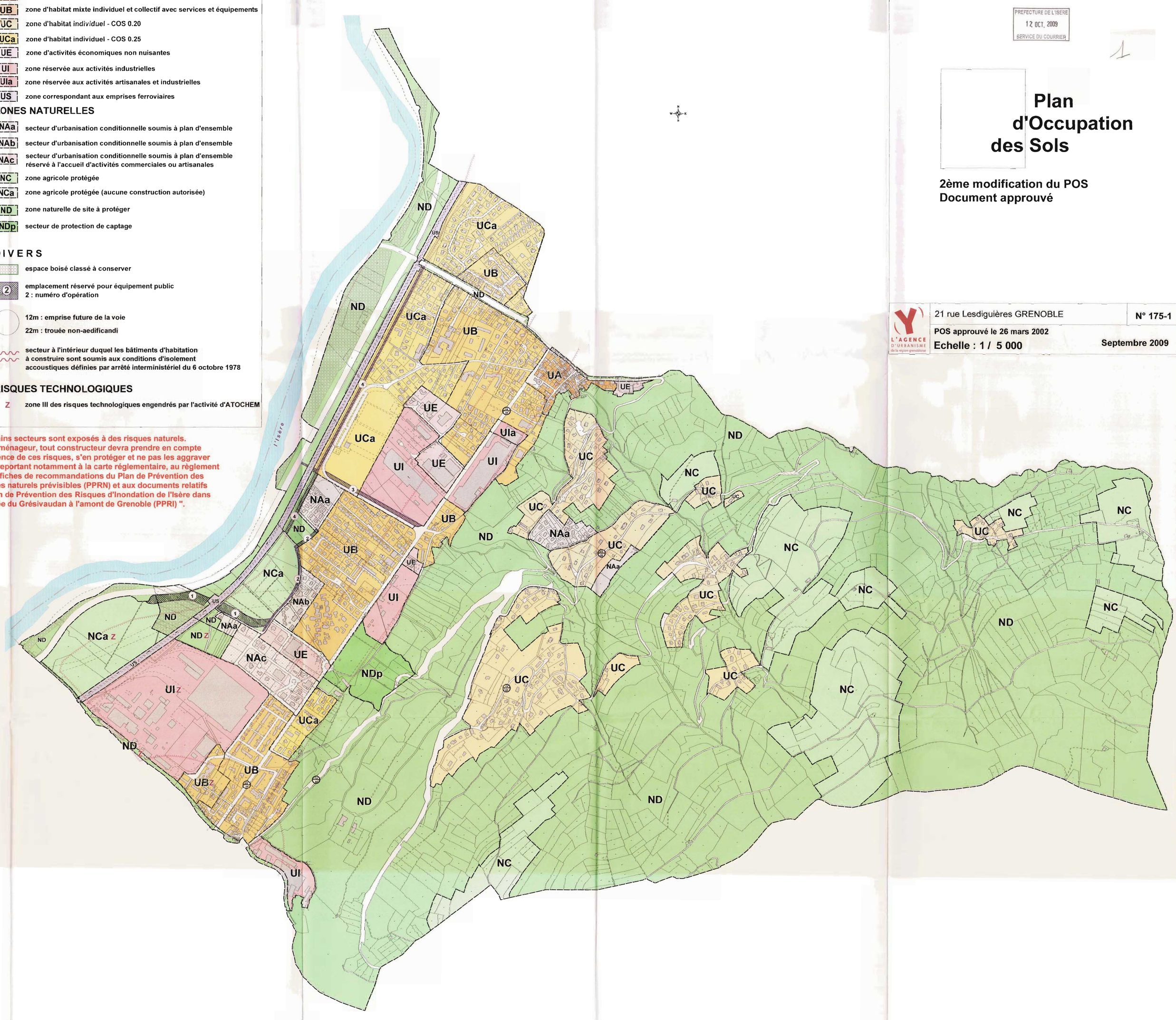

L'AGENCE D'URBANISME de la région grenobloise
21 rue Lesdiguières GRENOBLE

N° 175-1

POS approuvé le 26 mars 2002

Echelle : 1 / 5 000

Septembre 2009